

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878



SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : HAKO CLEANOL FOOD
Code de produit : A005078
UFI : 5U50-6060-4004-P3MK

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU22 Usage professionnel. Pour usage industriel et institutionnel. PC35 Nettoyant. Produits de nettoyage des sols.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Hako Schweiz AG
Zeughausstrasse 21
CH-6210 Sursee, Suisse
Téléphone : +41 41 925 26 26
E-mail : info@hako.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:
CH - Téléphone : +41 41 925 26 26 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:
Toxikologische Information/ Information toxicologique/ 145 oder/ou/o +41-44-251 5151 (24 heures sur 24)
Informazione tossicologica (STIZ/CSIT)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

*

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Corrosif pour les métaux, catégorie 1. Corrosion cutanée, catégorie 1A. Lésions oculaires graves, 1272/2008) catégorie 1.

Risques pour la santé : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Risques physiques/ chimiques : Réagit violemment avec des acides. Dégage d'une grande quantité de chaleur possible. Peut être corrosif pour les métaux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):
Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

H- et P- phrases	H290	Peut être corrosif pour les métaux.
	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
	P260	Ne pas respirer les vapeurs.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
	P301+P330	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
	+P331	
	P303+P361	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement
	+P353	tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878



P305+P351 +P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
P390	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Étiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)

: Contient: Hydroxyde de potassium .

2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas de substances PBT ou vPvB, dans des concentrations supérieures à 0,1%. Santé humaine: ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. Environnement: ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nom chimique	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
Cumènesulfonate de sodium	1 - < 5	28348-53-0	248-983-7		01-2120759186-46
Alcools en C12-14, éthoxylés, propoxylés	1 - < 5	68439-51-0	614-484-1		
Propan-2-ol	1 - < 5	67-63-0	200-661-7		01-2119457558-25
Acide [nitrilotris(méthylène)]trisphosphonique, sel de potassium	1 - < 5	40588-62-3	254-983-8		
Hydroxyde de potassium	5 - < 10	1310-58-3	215-181-3		01-2119487136-33

Nom chimique	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes	
Cumènesulfonate de sodium	Eye Irrit. 2	H319	GHS07	
Alcools en C12-14, éthoxylés, propoxylés	Aquatic Chronic 3	H412		
Propan-2-ol	Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3	H225; H319; H336	GHS02; GHS07	
Acide [nitrilotris(méthylène)]trisphosphonique, sel de potassium	Eye Irrit. 2	H319	GHS07	
Hydroxyde de potassium	Met. Corr. 1; Acute Tox. 4; Skin Corr. 1A; Eye Dam. 1	H290; H302; H314; H318	GHS05; GHS07	H314 A : C >= 5 % H314 B : C >= 2 % H318 : C >= 2 % H315 : C >= 0,5 % H319 : C >= 0,5 %

[1] Substance non classée pour laquelle s'applique une valeur limite légale ou recommandée. Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878



4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- | | |
|------------------|---|
| Inhalation | : Déplacez la victime à l'air frais. Si nécessaire, pratiquer la respiration artificielle ou appliquer de l'oxygène. Transporter immédiatement à l'hôpital. |
| Contact cutané | : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Rincer la peau immédiatement et laver abondamment avec de l'eau. En cas des brûlures ou d'irritation, consulter un médecin. |
| Contact oculaire | : Rincer avec de l'eau (tiède) au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Transporter immédiatement à l'hôpital. |
| Ingestion | : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche, faire boire un verre d'eau maximum. Ne pas faire boire de lait. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Transporter immédiatement à l'hôpital. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- | | |
|------------------|--|
| Inhalation | : Corrosif. Peut provoquer mal de gorge et toux. Peut provoquer de l'essoufflement ou de détresse respiratoire. |
| Contact cutané | : Corrosif. Peut provoquer rougeurs, mal et graves brûlures (ampoules). |
| Contact oculaire | : Corrosif. Peut provoquer rougeurs et des maux sévères. Larmes. |
| Ingestion | : Corrosif. Peut provoquer maux brûlante de gorge et bouche. Peut provoquer nausées, maux de ventre, vomissement et diarrhées. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | |
|------------------------------|------------|
| Instructions pour le médecin | : Inconnu. |
|------------------------------|------------|

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- | | |
|----------------|---|
| Appropriés | : Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée. |
| Non appropriés | : L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | |
|---|--|
| Risques d'exposition particuliers | : Inconnu. |
| Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux | : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible. |

5.3. Conseils aux pompiers

- | | |
|---|--|
| Précautions à prendre pour les pompiers | : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante. Attention, l'eau d'extinction peut être corrosif. |
| Autres informations | : Recueillir séparément l'eau d'extinction d'incendie contaminée. Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. |

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- | | |
|---------------------------|---|
| Précautions individuelles | : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. |
|---------------------------|---|

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878



- Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer. En cas d'une décharge de grandes quantités de ce produit dans le système d'égout un très haut pH peut déranger le traitement des eaux de vidange biologique. Informer les autorités officielles si nécessaire.
- Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Neutraliser prudemment les déchets avec de la acide. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autre matériaux inertes. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

- Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Pour solubiliser ou diluer, ajouter le produit toujours dans l'eau. JAMAIS l'inverse. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux et contact inutile avec la peau. Éviter d'éclabousser. Porter un vêtement de protection. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'écart des substances oxydantes.
- Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- Matériaux d'emballages déconseillés : Aciers et aluminiums. PET et PETG.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi. Ne pas mélanger avec d'autres produits.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

- Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucun niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connu sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m3)	VLE 15 min. (mg/m3)	Observations	Source
Propan-2-ol	BE	997	1248	-	4x15 min., Biologisches Monitoring, Schwangerschaft Gruppe C
	FR	-	980	-	
	CH	500	1000	-	
Hydroxyde de potassium		2	2		MAC: EU countries

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878



	CH	2	1	Einattembar	
	FR	-	2		
	BE	-	2		

Valeur biologique tolérable (VBT):

Nom chimique	Pays	Paramètre biologique	VBT-valeur	Matériel d'examen/ Temps d'échantillonnage/ Remarques
Propan-2-ol	CH	Aceton	25 mg/l (0,4 mmol/l)	U / b /
	CH	Aceton	25 mg/l (0,4 mmol/l)	B / b /

Abréviations liste des VBT : B = Sang total. E = Erythrocytes. U = L'urine A = Air alvéolaire. P/S = Plasma / sérum. a = Aucune restriction. b = Fin d'exposition ou fin de quart de travail c = Comme une exposition à long terme: après plusieurs changements précédents. d = Avant le prochain quart de travail. N = Paramètre non spécifique. Q = Interprétation quantitative difficile. X = Influences environnementales. P = Détermination provisoire. T = Effet toxique aigu. # = Substance cancérigène avec seuil. Si la valeur MTD est observée, un risque accru de cancer n'est pas à prévoir.

Source : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, SUVA (CH)

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Propan-2-ol	Dermale Inhalation				888 mg/kg bw/day 500 mg/m3
Hydroxyde de potassium	Inhalation			1 mg/m3	

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Propan-2-ol	Dermale Inhalation				319 mg/kg bw/day 89 mg/m3
Hydroxyde de potassium	Orale Inhalation			1 mg/m3	26 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
Propan-2-ol	Eau Sédiment Intermittent water STP Sol Orale	140,9 mg/l 552 mg/kg	140,9 mg/l 552 mg/kg	140,9 mg/l 2251 mg/l 28 mg/kg 160 mg/kg food

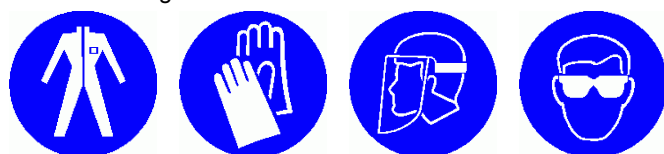
8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre :

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez-vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878



Protection individuelle	: Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: néoprène. Indication du temps de perméabilité: 6 heures.
Protection respiratoire	: Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié : filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.
Protection des mains	: Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: néoprène. ± 0,5 mm. Indication du temps de perméabilité: 6 heures.
Protection des yeux	: Porter un écran facial ou des lunettes de sécurité avec protection latérale, conformément à EN 166.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

*

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base.

État physique	: Liquide.	
Couleur	: Incolore.	
Odeur	: Caractéristique.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: 13,5	
Réserve alcaline (g NaOH/100 ml)	: 5,79	
Hydrosolubilité	: Soluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Non applicable.	Contient agents de surface. Le système O/W forme une émulsion. Non mesurés. Non pertinent pour les mélanges.
Point d'éclair	: 70 °C	Coupelle fermée.
Inflammabilité	: Ininflammable.	
Température d'auto-inflammabilité	: > 399 °C	
Point/intervalle d'ébullition	: 100 °C	
Point/intervalle de fusion	: 0 °C	
Propriétés explosives	: Pas d'explosif.	
Limites d'explosion (% dans l'air)	: Inconnu.	Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): 2 (Propan-2-ol)
		Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 12 (Propan-2-ol)
Propriété d'oxydation	: Non applicable.	Ne contient pas d'agents oxydants.
Décomposition thermique	: Non applicable.	
Viscosité (20°C)	: < 20,5 mm ² /sec	(1 mm ² /sec = 1cSt)
Viscosité (40°C)	: < 20,5 mm ² /sec	
Pression de vapeur (20°C)	: 2300 Pa	
Densité de vapeur relative	: Not known	(air = 1)
Masse volumique (20°C)	: 1,1 g/ml	
Caractéristiques des particules	: Non applicable.	Liquide.

9.2. Autres informations

Autres informations	: Non pertinent.
---------------------	------------------

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité	: Voir sous-rubriques ci-dessous.
------------	-----------------------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878



10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Réagit violemment avec des acides. Dégage d'une grande quantité de chaleur possible. Réagit avec des métaux.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des acides. Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition : Inconnu.
dangereux

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 19 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Corrosif. Peut provoquer mal de gorge et toux. Peut provoquer oedème pulmonaire. Les symptômes d'oedème pulmonaire souvent manifeste après plusieurs heures
- Sensibilisation : Ne contient pas de substances classées comme allergène respiratoire. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérogènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Corrosif. Provoque de graves brûlures.
- Sensibilisation : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

- Corrosion/irritation : Corrosif. Risque de lésions oculaires graves.

Ingestion

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Aspiration : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances avec un risque d'aspiration.
- Corrosion/irritation : Corrosif. Peut provoquer maux brûlante de gorge et bouche. Peut provoquer nausées, maux de ventre, vomissement et diarrhées.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérogènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878



Mutagenicité	: Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	: Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour les organes cibles (SE)	: Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
Toxicité spécifique pour les organes cibles (RE)	: Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	: Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien à des niveaux de 0,1 % ou plus.
Autres informations	: Non applicable.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

*

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité	: CL50 calculée (poisson): 554 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 1051 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-------------	---

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	: Information spécifique non connue. Les agents de surface contenus dans cette préparation ne respectent pas les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) 648/2004 relatif aux détergents. Ce produit ne peut pas être commercialisé dans la UE.
------------------------------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation	: Information spécifique non connue.
-----------------	--------------------------------------

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	: Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer les eaux souterraines.
----------	--

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation	: Ne contient pas de substances PBT ou vPvB, dans des concentrations supérieures à 0,1%.
---------------------	--

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien	: Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien à des niveaux de 0,1 % ou plus.
--	--

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	: Non applicable.
------------------------	-------------------

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit	: Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés ou réutilisés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.
--------------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878



Avertissements supplémentaires	: Aucun.
Evacuation des eaux usées	: Ne pas rejeter dans l'environnement, les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Éviter de rejet dans l'environnement des eaux usées provenant du nettoyage des citernes.
Catalogue des Déchets Européen	: Eliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'un code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
Codes OMoD	: 20 01 30
Législation locale	: L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

*

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN Numéro : UN 1760

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : LIQUIDE CORROSIF N.S.A. (Hydroxyde de potassium)
Nom d'expédition (IMDG, IATA) : CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Potassium hydroxide)

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : 8
Code de classification : C9
Groupe d'emballage : III
Etiquette de danger : 8
Le code de restriction en tunnels : E



Autres informations : Le transport par navire-citerne sur des voies navigables intérieures n'est pas prévu.

IMDG (Mer)

Classé : 8
Groupe d'emballage : III
EmS (incendie / fuite) : F - A / S - B
Polluant marin : Non

IATA (Air)

Classé : 8
Code d'ERG : 8L

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer. Possiblement la dérogation de "quantités limitées" s'applique pour le transport de ce produit.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878



SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlements CE : Règlement (UE) No 2020/878 (REACH), Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur. Règlement (CE) n° 648/2004 (détergents). Directive 2008/98/CE (déchets).
- Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (ChemV). Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Chem RRV). Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité. Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV).
- Règlement PIC : Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012).
- Règlement POP : Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021).
- Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone : Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009).
- Règlement sur les précurseurs d'explosifs : Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148).
- Règlement sur les précurseurs de drogues : Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004).

SEVESO III Directive 2012/18/UE

Code de danger : Non applicable.

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No :

- 1436 : Liquides combustibles de point éclair compris entre 60° C et 93° C (stockage ou emploi de).
- : En Suisse, l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

Teneur en COV soumis à taxe (La Suisse) : Non applicable. (< 3%)

Déclaration des ingrédients selon le règlement CE 648/2004:

Contient:	Concentration (%)
Phosphates , Phosphonates , Agents de surface non ioniques , Agents de surface amphotères	< 5
Benzisothiazolinone.	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (UE) No 2020/878 daté du 18 juin 2020 et est basée sur l'état actuel de nos connaissances et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toute loi et tout règlement applicable à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complète les informations techniques mais ne les remplace pas et n'offre pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il a été développé.

Les informations modifiées ou mises à jour par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878



Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais ne sont pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité :

ADR	: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	: Estimation de la toxicité aiguë
C	: "C" signifie que l'agent en question relève du champ d'application du titre 2 relatif aux agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques du livre VI du code du bien-être au travail.
CLP	: Classification, étiquetage et emballage
CMR	: Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
D	: "D" signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.
CEE	: Communauté économique européenne
GHS	: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IATA	: Association internationale du transport aérien
Recueil IBC	: Le recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac, de l'OMI.
ICPE	: Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	: Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50	: Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
M	: "M" indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite.
MAC	: La valeur limite d'exposition
MARPOL	: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	: Dose sans effet (adversable) observable
OECD	: Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	: Catégorie de produits chimiques
PIC	: La procédure de consentement préalable en connaissance de cause pour l'importation et l'exportation de certains produits chimiques et pesticides dangereux.
POP	: Polluants organiques persistants
PT	: Type de produit
REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	: Installation de traitement des eaux usées
SU	: Secteur d'utilisation
VME/VLE	: Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	: Organisation des Nations Unies
UFI	: Identifiant unique de formulation
COV	: Composés organiques volatils
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable

Les principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations par exemple, les données toxicologiques des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, IFRA, CESIO, le règlement CE 1272/2008, etc.

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Skin Corr. 1A	: Méthode de calcul.
Eye Dam. 1	: Méthode de calcul.
Met. Corr. 1	: Jugement d'expert.

Explication des classes de danger de la rubrique 3 :

Flam. Liq. 2	: Liquide inflammable, catégorie 2.
Acute Tox. 4	: Toxicité aiguë, catégorie 4.
Skin Corr. 1A/B/C	: Corrosion cutanée, catégorie 1A/B/C.
Eye Dam. 1	: Lésions oculaires graves, catégorie 1.
Eye Irrit. 2	: Irritation oculaire, catégorie 2.
STOT SE 3	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3.
Aquatic Chronic 3	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 3.
Met. Corr. 1	: Corrosif pour les métaux, catégorie 1.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878



Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Des conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs: aucun.

Pays / Code de langue : CH / FR

Fin de la fiche de données de sécurité.